

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ENVIRONNEMENT

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À
L'ENVIRONNEMENT RETENUES POUR
LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES DU
PROJET NATURE DU PLATEAU DES
HAUTES-BAROLLES 2020-2021**

Délibération : **09.2020.057**

Transmis en préfecture le :

15 septembre 2020

Séance du : **10 septembre 2020**

Compte-rendu affiché le **15 septembre 2020**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **4 septembre 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Madame Marylène MILLET**

Secrétaire élu : **Madame Camille EL-BATAL**

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Caroline VARGIOLU, Laurent KAZMIERCZAK, Roland CRIMIER

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent KAZMIERCZAK à Sonia MONFORT, Roland CRIMIER à Philippe MASSON

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric RAGON

La Ville de Saint-Genis-Laval, aux côtés de la Mission Écologie Urbaine de la Métropole de Lyon, s'est engagée depuis 20 ans dans une démarche "Projet Nature" pour maintenir et valoriser les espaces naturels et agricoles du plateau des Hautes-Barolles.

La Commune de Saint-Genis-Laval agit en temps que gestionnaire du Projet Nature des Hautes-Barolles avec le soutien de la Métropole de Lyon et coordonne notamment les actions d'éducation à l'environnement.

Aujourd'hui, afin de poursuivre et de développer le dispositif pédagogique en place autour de l'espace naturel des Hautes-Barolles, des animations pédagogiques seront proposées sur l'année scolaire 2020/2021 conformément à la délibération du 10 septembre 2020 approuvant le programme 2020.

Les objectifs généraux des animations de sensibilisation et d'éducation sont de :

- faire découvrir et comprendre le fonctionnement et la valeur d'un espace naturel agricole;
- apporter aux bénéficiaires les connaissances nécessaires pour favoriser un comportement respectueux vis-à-vis de son environnement et développer leur sens critique pour agir de manière responsable et efficace face aux problèmes et à la gestion qualitative de l'environnement;
- décliner les grands principes et valeurs du respect de l'environnement (éco-citoyenneté...);
- expliquer les règles de conduite à tenir en milieu naturel et agricole;
- faire appréhender le contexte territorial : ancrer les animations dans les réalités locales, les spécificités du territoire doivent être intégrées dans les animations;
- montrer et partager la richesse du patrimoine local;
- mettre en évidence la gestion de la qualité environnementale du territoire à travers ses espaces naturels et ses paysages;
- permettre une appropriation de ce patrimoine et impliquer les enfants et la population locale dans la démarche de préservation.

Elles seront proposées à plusieurs publics :

- le public scolaire des écoles, collèges et lycées spécialisés (lycée horticole de Pressin, lycée André Paillot, Lycée de la Vidaude)
- les enfants et adolescents des accueils collectifs de mineurs (Mixcube, Centre social et Culturel des Barolles, CLESG) et les enfants du CME/CMJ
- les adultes résidents au Foyer le Tremplin et dans les Résidences Autonomie

Pour cela, la Ville de Saint-Genis-Laval souhaite confier à nouveau à des spécialistes de l'animation et de la pédagogie une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ou d'éducation populaire :

- ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire) ;
- ARTHROPOLOGIA ;
- CUEILLE ET CROQUE ;
- DEPL (Des espèces parmi'lyon) ;
- FNE - France Nature Environnement ;
- LPO (ligue pour la protection des oiseaux) ;
- MNLE69 (Mouvement national de lutte pour l'environnement) ;
- OIKOS.

Les huit associations, ayant répondu initialement à l'appel à projet, et la Commune souhaitent renouveler ce partenariat.

Ainsi, pour l'année 2020/2021, la convention de partenariat initiale 2019/2020 (dite convention d'objectifs) sera reconduite par avenant financier (cf. document joint) entre la Ville et chacune des associations.

En effet, l'article 11 de la convention de partenariat prévoit que « *la présente convention pourra être renouvelée pour une durée de deux (2) années par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'association et sous réserve de l'approbation par le Conseil Municipal de l'avenant financier correspondant* ».

Le montant maximum de la subvention globale à partager entre les huit associations est de 25 000 Euros TTC et couvrira l'ensemble des dépenses liées aux animations. La répartition de la subvention sera déterminée par le comité de pilotage en fonction des demandes d'inscription émises par les structures bénéficiaires.

A noter que la Métropole prend en charge à 100 % du montant TTC de ces animations.

La subvention sera versée à chaque association selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant total du nombre d'animations réservées en début d'année scolaire sur la base de arbitrages qui auront été faits, la Ville se réservant le droit de valider ou non ces inscriptions
- le restant à la fin des animations, sur présentation de factures, bilans et autres justificatifs éventuels.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le renouvellement de la convention avec les associations précitées pour une durée de 1 an
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants financiers ci-annexés avec les associations partenaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric RAGON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDROY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.